OCTOBRE - NOVEMBRE 2014 N°54

La lettre du Cadeb

Collectif d'Associations pour la Défense de l'Environnement dans la Boucle de Montesson

Sommaire

Activité du Cadeb
Agenda associatif
Page 2

La semaine de réduction des déchets
Page 3

Zac de la Borde: les terres maraichères doivent être préservées
Page 4

Un champignonniste à Carrières-sur-Seine
Page 5

Les dix ans des conférences carrillonnes
Page 6

Le Vésinet gagne le concours
Page 7

Les arguments pour densifier intelligemment nos villes
Page 8 et 9

Des maisons en paille
Page 10

Avec la SNCF à La Défense
Page 11

Collectifs et associations d'environnement dans la Boucle
Page 12

Réforme territoriale : les associations se préparent

Trois intercommunalités du nord-est des Yvelines risquent de fusionner pour constituer une grande intercommunalité de 340.000 habitants. Les associations ont déjà l'habitude de travailler ensemble sur le territoire, plus ou moins étroitement. Elles s'adapteront à ces changements institutionnels, s'ils se confirment.

Fin aout, le préfet de la région Ile-de-France a dévoilé le projet de nouvelle carte intercommunale. La métropole du grand Paris regroupera la ville de Paris, les 123 communes des départements de petite couronne - Hauts de Seine, Seine Saint Denis, Val de Marne - et quelques communes limitrophes souhaitant s'y rattacher, comme Argenteuil. Au-delà, en grande couronne, les intercommunalités devront compter au minimum 200.000 habitants.

Dans le nord-est des Yvelines, le préfet propose de regrouper trois intercommunalités. Tout d'abord la boucle de Seine, avec ses sept communes : Carrières-sur-Seine, Chatou, Croissy-sur-Seine, Houilles, Montesson, Sartrouville, Le Vésinet, soit 175. 000 habitants. Ensuite Saint-Germain Seine et forêts, avec ses dix communes : Aigremont, Mareil-Marly, Fourqueux, L'Etang-la-Ville, Le Port-Marly, Chambourcy, Louveciennes, Le Pecq, Marly-le-Roi, Saint-Germain-en-Laye, soit 105.000 habitants. Sans oublier Maisons-Mesnil, et ses deux communes : Maisons-Laffitte et Mesnil-le-Roi, soit 30.000 habitants. Une commune du Val d'Oise, Bezons, intégrerait la nouvelle structure intercommunale, suite à disparation de la communauté d'agglomération Argenteuil Bezons (Caab). En revanche, Bougival n'en ferait pas partie, au grand regret de certains habitants de cette commune, situation qui pourrait peut-être évoluer.

En effet, la réforme territoriale n'en est qu'à ses prémisses et beaucoup de choses restent à préciser, y compris les frontières des nouvelles intercommunalités..

Quelles conséquences pour les associations d'environnement? Celles de la Boucle de Montesson, réunies pour la la plupart au sein du Cadeb, ont déjà l'expérience du travail en commun. Le Cadeb compte également parmi ses membres des associations environnementales de Maisons-Laffitte, Bougival, et Louveciennes. Des contacts existent aussi avec les associations du Mesnil-le-Roi, de Bezons, avec l'association des amis de la forêt de Saint-Germain-en-Laye et de Marly, ...

En prévision d'un éventuel regroupement au sein d'une même structure intercommunale, les associations des villes concernées ont intérêt à se coordonner pour devenir un interlocuteur de la future instance territoriale. Le Cadeb est prêt à y prendre sa part.

Le Bureau du Cadeb

Cadeb association loi 1901 agréée pour la protection de l'environnement dans un cadre départemental par arrêté préfectoral du 24 juillet 2013
siège social : 130 av. Général de Gaulle - 78500 SARTROUVILLE
Tél : 01 39 57 65 28 - 01 39 15 32 21 e-mail : cadeb78@wanadoo.fr
Site Internet : www.cadeb.org

Activité du Cadeb

Septembre

- Jeudi 4 : pose de la 1ère pierre de l'atelier de maintenance de Noisy-le-Sec pour la tangentielle Nord.
- Jeudi 4 : rencontre entre Pierre Fond, président de la CCBS, Dominique Chantegrelet, directeur général, et le bureau du Cadeb
- Vendredi 12 : rencontre entre Pierre Fond, président de la CCBS, Jean-François Bel, maire de Montesson et une délégation du Cadeb, sur le projet de Zac de la Borde à Montesson

Octobre

- Mercredi 1: conseil d'administration du Cadeb
- Vendredi 3: visite des sites Lafarge, avec Ile-de-France Environnement
- Mardi 7: inauguration à Chatou d''ECO'LANDES, expérience de réduction des déchets dans l'habitat collectif, avec la CCBS, le bailleur « le Logement francilien » et la région Ile-de-France
- Lundi 13: commission consultative des services publics locaux au SITRU, à Carrières-sur-Seine, sur l'usine d'incinération et le réseau de chaleur
- Lundi 13: réunion annuelle du Cadeb avec le Conseil général des Yvelines et les élus sur le dossier de la voie nouvelle départementale RD 121

Agenda associatif

- Vendredi 21 novembre : Conférence-partage organisée par les conférences carillonnes et animée par Françoise et Michel Goutchtat, amateurs passionnés. Quelles énergies peuvent perturber nos espaces de vie et comment les neutraliser par la géobiologie. Qu'est-ce que la géobiologie ? Sur quoi agit-elle ? et comment ?

- Du 22 au 29 novembre : édition 2014 de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets. Voir en page 3 de la Lettre.

- Samedi 22 novembre : journée autour du recyclage, avec la ville de Maisons-Laffitte, place du Maréchal Juin. L'association Maisons-Laffitte Développement Durable y proposera son "habituel" troc'livres.

- Samedi 22 novembre de 9h à 13h à Ile-de-France Environnement à Paris : gestion des eaux pluviales et assainissement en Ile-de-France. Formation gratuite. Inscription obligataire à : idfe.formation@gmail.com

Renseignements complémentaires sur le site du Cadeb: www.cadeb.org

Calendrier des réunions dans le cadre du débat public sur le projet de port Seine métropole ouest

Ce projet de plateforme multimodale d'une centaine d'hectares se situe sur la rive gauche de la Seine, face au débouché de l'Oise, sur les communes d'Achères, Andrésy et Conflans-Sainte-Honorine, à l'Ouest de la RN184 et du RER A. Le site constitue un important gisement francilien de granulats, qui pourrait contribuer aux besoins des chantiers du Grand Paris. L'implantation du port permettrait le développement de leur transport par voie d'eau.
Le débat public permettra aux populations et aux acteurs de s'informer et de donner leur avis sur le projet lors des réunions publiques organisées sur le territoire et sur un site internet dédié : http://psmo.debatpublic.fr/.

Plaine d'avenir 78 a son site

Plaine d'avenir 78 a le plaisir d'annoncer la mise en ligne de son site internet : www.plainedavenir78.org.
L'association, créée en 2012, vise à préserver et valoriser la plaine agricole et naturelle de Montesson et de ses environs. Le Cadeb en est membre fondateur.

Adhésions au Cadeb

Associations*:* L'adhésion est soumise à l'approbation du Conseil du Cadeb.

Individuels: la règle est l'adhésion au travers d'une association membre. A défaut, les adhésions individuelles directes sont acceptées

Bulletin d'adhésion 2014 (individuels)

Je demande à adhérer au Cadeb et verse ma cotisation de 10 €.
A retourner à:
Cadeb 130 avenue du Général de Gaulle 78500 Sartrouville

Nom …….. Prénom …….
Adresse ……....
……....
Tél: ……...
Courriel: ……...

Une semaine pour réduire nos déchets

L'édition 2014 de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets aura lieu du 22 au 29 novembre.

L'objectif de cette manifestation est de sensibiliser tout un chacun à la nécessité de réduire la quantité de déchets générée. Le concept de la semaine est basé sur la prévention des déchets c'est-à-dire avant que ce dernier ne soit produit, car le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas !
Le thème retenu cette année est celui de la prévention du gaspillage alimentaire : c'était déjà le thème de celle de 2013. La prévention des déchets, c'est agir pour réduire la production en consommant mieux ou en consommant autrement (produits peu emballés ou éco-labellisés), en produisant mieux (biens ou services éco-conçus) en prolongeant la durée de vie des produits (réparation, ré-emploi, don…) et en jetant moins, en pratiquant par exemple le compostage . C'est autour de ces thèmes que cette année la Communauté de communes de la Boucle de Seine (CCBS), le Syndicat intercommunal de traitement des déchets (Sitru), le collectif d'associations le Cadeb organisent leur action dans chacune des communes de leur sphère d'action.

Patrick Bayeux
Chargé de mission déchets
au Cadeb

MAISONS-LAFFITTE
Samedi 22 novembre : journée autour du recyclage, avec la ville, place du Maréchal Juin. L'association Maisons-Laffitte Développement Durable (MLDD) y proposera son "habituel" troc'livres.

Programme de la semaine dans la Boucle

MONTESSON : Vendredi 21 novembre
Conception, en musique, d'une salade de fruits à partir d'invendus (« Disco Soupe »)
Sur la semaine
Séances d'accompagnement des consommateurs dans les rayons
Exposition-photos sur l'éco-conception (Carrefour France / Centre National de l'Emballage) couplée à l'installation de tables de désemballage des produits achetés
« Disco Soupe » dans le rayon « Fruits & légumes » couplée à une sensibilisation sur le compostage.

CROISSY-SUR-SEINE : Lundi 24 novembre
A 19h30, Espace Chanorier, conférence-projection-débat sur les tenants et aboutissants du Programme local de prévention des déchets (PLPD) *(court film d'illustration de la mise en œuvre d'un PLPD)*
Intervention du Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CRÉDOC)

SARTROUVILLE : Mardi 25 novembre
1) Le Réseau des Mamans (Maison de la Famille)
Ateliers « recettes zéro déchets »
2) Cinéma A.B.C, 6 rue Hoche, à 19h30,
Projection-débat du film-documentaire « Taste the waste » *(Festival ALIMENTERRE 2013)*
Interventions: une post-doctorante de l'École AgroParisTech, l'association « Consommation, logement et cadre de vie » (CLCV), la DRIAAF (direction régionale de l'agriculture et de la forêt) , le Centre national d'information indépendante sur les déchets (Cnid), France nature environnement (FNE)
Entrée gratuite.

CARRIERES-SUR-SEINE : **Mercredi 26 novembre**
Journée aux Plants de Catelaine
Visite de la Boulangerie Boé avec la classe de Mme Le GAL > récupération de pain rassis > conception de pain perdu avec Magali Tempo, diététicienne
Déjeuner et goûter « zéro-déchets » avec les services de restauration
Réalisation d'une exposition sur la thématique par les enfants du centre aéré
Projection-débat du film « Food savers » (*Festival ALIMEN**TERRE** 2014*) en soirée. Entrée gratuite

CROISSY-SUR-SEINE : Mercredi 26 novembre
De 10h00-12h00, Parc du Château Chanorier
Visite commentée du Jardin Malin

MONTESSON : Jeudi 27 novembre
A 19h30, Salle Lesage, conférence-débat sur l'éco-conception des produits industriels en présence du Délégué général du Centre National de l'Emballage, de l'Expert Emballage Qualité et Développement durable du Groupe Carrefour France, et du Groupement des entreprise de la boucle de Seine (GEBS)

HOUILLES : Vendredi 28 novembre
Conférence-débat sur l'éco-exemplarité des entreprises du GEBS pour remédier au gaspillage alimentaire au moment de la préparation des produits
Et/ou
Attente des propositions issues de la réunion de travail sur le développement durable

CHATOU : Actions intergénérationnelles (forme et date à déterminer)

LE VÉSINET (date à déterminer) : Extension des actions de réduction du gaspillage à l'ensemble du repas dans les cantines

Montesson : des terres détruites inutilement

Le projet de Zac de la Borde à Montesson amputera la Plaine de plusieurs hectares de terres agricoles, dont quatre ont un valeur agronomique unique sur le territoire. Peut-on l'éviter ou sinon comment le compenser? Avec les maraichers, le Cadeb recherche des solutions.

Déclarée d'utilité publique par le préfet des Yvelines en mai dernier, la zone d'aménagement concerté (Zac) de la Borde à Montesson permettra, dans un périmètre de 32 Ha, la construction de logements, le développement de l'offre commerciale, la restructuration du réseau de voiries, et la création d'équipements publics.

Un projet initié par la ville de Montesson, globalement bien accueilli par les habitants et leurs associations de quartier.

Septembre 2014: maraichers et membres du Cadeb bien déterminés à préserver ces terres uniques dans la Plaine

Localisation inappropriée

Seul problème et de taille, soulevé par les maraichers et les associations d'environnement depuis plusieurs années : la localisation des équipements publics sur quatre hectares de terres cultivées, uniques dans la plaine. En effet ce sont les dernières terres sableuses du territoire, toutes les autres ayant été exploitées pour les granulats et remblayées avec du tout-venant.

Se réchauffant rapidement, ces terres permettent des cultures précoces au printemps. De plus, se ressuyant vite, elles restent accessibles quand les autres terres gorgées d'eau sont impropres à la culture. Un avantage appréciable en cas de saison pluvieuse.

Rien ne justifie la localisation des équipements publics sur cette parcelle cultivée essentielle pour l'activité maraichère. Autant il est logique que l'extension commerciale se fasse dans le prolongement et en continuité de surfaces existantes, autant les équipements publics pourraient être implantés quelques centaines de mètres plus loin sur des parcelles en friche ou de qualité agronomique inférieure. Cela ne gênerait en rien le projet, d'un point de vue architectural ou fonctionnel. Financièrement, hormis la différence sur le prix du terrain, en plus ou en moins, c'est équivalent.

Ecoutés mais pas entendus

Ces arguments, le Cadeb, conjointement avec la profession agricole, les répète inlassablement depuis 2011, auprès du Maire de Montesson, des présidents successifs de la communauté de communes de la Boucle de Seine, et des autorités préfectorales. Sans succès jusqu'à présent.

Blocage du projet

Après la déclaration d'utilité publique du préfet, plusieurs recours ont été déposés, d'autres le seront bientôt, au risque de retarder le projet, sinon d'amener à son abandon. Ce n'est pas le souhait du Cadeb.

Pour en sortir « par le haut », deux pistes sont à explorer conjointement.

La première est d'accepter de rouvrir le dossier, pour rechercher comment une nouvelle implantation des logements, des surfaces commerciales et de leurs parkings, des espaces verts et des équipements publics sur les 32 ha de la Zac pourrait permettre d'épargner ces 4 Ha de terres cultivées.

Cette nouvelle étude pourrait être confiée au conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement des Yvelines (CAUE 78), qui a une mission d'aide aux collectivités pour marier le développement avec la préservation de l'environnement.

L'autre piste est de rechercher avec les maraichers et la chambre d'agriculture de véritables compensations permettant de maintenir et conforter l'activité maraichère. Ils n'y sont pas opposés. A défaut de terres de même qualité, il faudrait trouver suffisamment de parcelles à remettre en culture dans la Plaine, avec de vrais baux, consentis par les propriétaires, publics ou privés. Pas sûr que cela se trouve et aboutisse dans un délai proche.

C'est pourquoi, pour le Cadeb, la réouverture du dossier reste la meilleure solution pour que le projet ne soit pas bloqué.

Marie-Françoise Darras,
Jacques Firmin,
Jean-Claude Parisot,
Membres du du bureau du Cadeb

Dernière minute:

Le Préfet des Yvelines vient d'adresser au Cadeb un courrier en réponse au recours déposé par le Collectif en juillet dernier. Nous en rendrons compte dans notre prochaine Lettre .

Jean-Louis Spinelli, champignonniste

Malgré une forte demande locale, la culture de champignons est une activité menacée en Ile-de-France.. Elle pourrait disparaitre dans la Boucle de Montesson.

Entré dans le métier à 16 ans, Jean-Louis Spinelli produit à ce jour 400 tonnes de champignons l'an. Rien que des champignons de Paris, blancs ou rosés, qu'il vend en grandes surfaces ou à des restaurants haut de gamme. Des produits de qualité, avec un gout de terroir que donne seule la culture en carrière. Rien à voir avec les produits obtenus sous serre, qui sentent l'eau et le plastique. Le champignonniste aime son métier, et le travail en cave. Ainsi, « je garde une âme de paysan ».dit-il. Combien de temps cela va-t-il durer ? A 53 ans, le champignonniste s'interroge sur le devenir de son exploitation, menacée par l'urbanisation et la concurrence.

Tsé, l'une des neuf salariées de l'exploitation en cours de cueillette.

Culture en bacs

La champignonnière des Alouettes est située dans le haut de Carrières sur Seine, à l'entrée de la plaine de Montesson. Elle jouxte le site militaire de la Marine. Pendant la guerre, ce site d'extraction de pierres calcaires a été transformé par les allemands en usine de montage de torpilles. Bétonnée par l'occupant, la carrière a été laissée à l'abandon jusqu'en 1958, date à laquelle son père, montessonnais de souche, a réinvesti le site, bien familial. C'était un « tas de ruine ». Il a fallu nettoyer, remblayer et aménager 15.000 m^2 de galeries et salles.

Quand il a repris l'exploitation en 1997, Jean-Louis Spinelli a abandonné la production à même le sol en investissant dans des bacs de culture, de 1,5 mètre sur 2,4 mètres, d'une profondeur de 50 cm, que l'on empile par deux. Chaque semaine, près de 160 de ces bacs sont remplis d'un substrat de culture, en provenance d'une coopérative installée près de Chantilly. Il s'agit de compost enrichi de fientes de poule et d'engrais azoté et ensemencé de mycélium, un ensemble de filaments qui donnera naissance au champignon. Après un mois environ, à une température constante de 17°, commence la cueillette, manuelle, au couteau, à raison de trois à quatre récoltes par bac, échelonnées d'une semaine environ. Cette tâche est effectuée par neuf salariés, d'origine portugaise ou laotienne, certains ayant plus de 30 ans d'ancienneté. En plus de la cueillette des champignons, pénible pour les reins dans le bac du dessous, le travail consiste en manipulations à l'aide de l'un des cinq chariots élévateurs et en livraisons avec l'une des quatre camionnettes de l'entreprise. Tout ce matériel est quasiment amorti.

Avenir incertain

Cela ne suffit pas à assurer l'avenir de l'entreprise. La carrière est située en zone constructible. Le champignonniste est conscient qu'il ne pourra s'opposer durablement à un projet urbanistique. Il sera contraint d'aller ailleurs. Et pourquoi pas dans une carrière disponible dans les environs de Chantilly, à proximité de la coopérative, ce qui réduirait les coûts ? Pour le chef d'entreprise, la cinquantaine passée, se pose aussi la question de la succession. Pour le moment, ses enfants sont loin du monde agricole. De plus, est-ce bien raisonnable de les inciter à reprendre l'exploitation, sachant qu'il faudrait réinvestir dans du matériel neuf et que l'avenir du champignon de Paris de qualité est loin d'être assuré à terme ?

Filière menacée

En Ile-de-France, les champignonnières en activité se comptent quasiment sur les doigts d'une main. Deux sont dans la Boucle : Angel Moioli, à Montesson, menacé par la nouvelle voirie départementale, et Jean-Louis Spinelli, en pleine interrogation. Si l'un disparait, tout risque de s'écrouler comme un château de cartes, y compris la coopérative. La question a été posée au sein de Plaine d'avenir 78, qui a saisi la région Ile-de-France pour l'alerter sur les risques de disparition de la filière.

Jean-Claude Parisot
Vice président de Plaine d'avenir 78

Les conférences fêtent leurs dix ans

Après dix ans d'activité, l'association carrillonne membre du Cadeb depuis 2012 renouvelle son équipe et élargit son domaine d'action

Les Conférences Carrillonnes fêtent cette année leurs 10 ans d'existence !

Les thèmes que nous privilégions au début sur le bien-être et les sagesses et spiritualités du monde ancien se sont enrichis au cours de ces années: la société, la nature et l'environnement, peut-être demain des questions scientifiques qu'il faut essayer de vulgariser.

Nous voudrions que sur tous ces sujets, les Conférences Carrillonnes soient en partenariat avec d'autres associations pour participer ensemble, au travail de conscience que demande aujourd'hui une partie de la société qui se tourne vers un monde capable de corriger les dérives que l'histoire nous impose.

Dans l'année qui vient, nous avons le souhait, avec une équipe renouvelée, d' accroître le nombre des personnes présentes à nos conférences par une communication plus large (avec d'autres associations) et de contribuer à la dynamique du lieu - le Jardin d'en Haut - par la création de quelques ateliers.

Que cet anniversaire annonce une belle évolution de l'association ! La première conférence ce vendredi 3 octobre fut d'ores et déjà prometteuse !

Ursula Nadler, vice-présidente
Anne-Marie Roullet, présidente

Herboristerie sur les bords de Seine en juin 2014

Conférences carrillonnes
au lieu dit "Jardin d'en Haut"

Au cœur du vieux village, face à la pharmacie
19, rue G. Péri à Carrières/Seine

Programme complet des conférences sur :
www.conferences-carrillonnes.fr

Dix ans déjà

La fête annuelle fut l'occasion de célébrer les 10 ans écoulés. La sortie herborisation le matin devient une tradition : prendre le temps, ensemble, d'une promenade apaisante et conviviale, les yeux ouverts sur ce monde si riche et méconnu de l'herbe, à nos pieds.

L'après-midi, après un repas partagé par les membres de l'association et nos amis, dans le jardin toujours aussi accueillant, nous avons eu le grand bonheur d'un moment de musique d'excellence: Fête de la Musique oblige.

Nous avons rassemblé les talents de l'association et de ses proches : pour commencer, l'évocation de la nature avec un morceau de flûte traditionnelle japonaise ; le piano de la salle fut mis à l'honneur avec des pièces pour 4 mains de Ravel et Fauré ; puis le «Music for a While», chant de Purcell, qui fait l'éloge de la musique comme soulagement de tous les maux; enfin quelques chants du répertoire standard de jazz.

Une seconde rencontre musicale, lors de notre AG récente, fut aussi un moment de réjouissance : deux pianistes professionnelles nous ont régalés, et nous avons terminé par une danse traditionnelle : le cercle circassien! Pour finir, nous avons trinqué aux 10 prochaines années !

Anne-Marie Roullet

Des membres de l'association fêtent les 10 ans au Jardin d'en Haut

Une école du Vésinet gagne le concours

Organisé à l'échelon départemental, le cycle d'éducation à l'environnement portait cette année sur « le patrimoine naturel et bâti »

Yvelines Environnement fêtait cette année le 25ème anniversaire de son Cycle d'Education à l'Environnement. Cet événement prend la forme d'un concours ayant pour thème cette fois : « Notre Ami le Patrimoine naturel et bâti » ou « comment bâtir sans détruire ». Cette année, c'est une école privée du Vésinet qui a remporté le prix.

Activement soutenu par les Ministères de l'Education Nationale et de la Cohésion Sociale, ce concours concerne 597 écoles, 138 collèges et environ 300 accueils de loisirs. Véritable projet concret, culturel et éducatif, il a pour but de responsabiliser les jeunes à la protection de l'environnement, et d'aider les enseignants et les responsables des accueils de loisirs à les encadrer efficacement pour participer à ce jeu-concours.

L'objectif est d'impliquer concrètement les enfants et leurs parents dans le respect de la nature, à travers une démarche simple et amusante. « L'idée n'est pas que les jeunes réalisent leurs dessins seuls dans leur coin, mais qu'ils fassent naître une réflexion sur l'environnement et le devenir de la planète en incluant toute la famille. On peut ainsi inculquer les gestes écologiques à tout un foyer, comme éteindre la lumière en quittant une pièce, fermer le robinet lorsqu'on se brosse les dents et trier ses déchets ». Ainsi s'exprime Mme Jeanneret, présidente d'Yvelines Environnement, association départementale dont le Cadeb est membre .

Une œuvre sur l'Histoire du Vésinet

Lancé le 9 janvier dernier, le concours s'adressait à des jeunes du département des Yvelines, âgés de 5 à 15 ans. Les œuvres réalisées – dans des formats imposés selon les catégories : les classes primaires et les centres de loisirs (5-11 ans), les classes de collèges et les accueils de loisirs (12-15 ans) ou encore pour les individuels – ont été soumises au jury et les meilleures réalisations ont fait l'objet d'une exposition à l'Orangerie du Domaine de Madame Elisabeth, à Versailles, du 22 au 29 mai dernier. Le lieu était gracieusement mis à la disposition de l'Association par le Conseil général.

C'est la classe de CM2 de Mme Conte, à l'école du Bon Sauveur (Le Vésinet-Chatou) qui a remporté le premier prix. Pour illustrer le thème « Patrimoine naturel et bâti : construire sans détruire », les élèves ont travaillé sur l'histoire du Vésinet, entre forêt royale de jadis transformée en urbanisme paysagé et peuplée aujourd'hui d'une grande biodiversité, un thème cher au cœur du Syndicat d'Initiative et de Défense du Site.

La très riche représentation picturale réalisée (voir photo) par les enfants n'a rien oublié. Ni les pères fondateurs du Vésinet qui flanquent les armoiries de la Ville, ni les vieux plans de l'antique forêt, ni les édifices classés ou inscrits, ni les multiples espèces qui ont colonisé cet « espace de verdure et d'air pur » et dont on commence depuis quelques années à se préoccuper. L'œuvre a été offerte à la Société d'Histoire du Vésinet qui en assurera la conservation.

Jean-Paul Debeaupuis
Président du syndicat d'initiative et de de défense du site du Vésinet
administrateur d'Yvelines environnement

Il faut densifier pour éviter l'étalement urbain

François Aubrun, chargé de mission « enquêtes publiques » au Cadeb, est partisan d'une densification « de bon sens » adaptée à la situation de chaque commune..

En matière d'urbanisme, densifier consiste à faire vivre plus de personnes sur un espace urbain délimité. Le problème posé est de satisfaire les besoins et/ou les demandes en logements.

Depuis la fin de la guerre, des besoins différents en logements, sont apparus. Les réponses données mettent en évidence trois périodes distinctes : celle des grands ensembles de la phase « reconstruction du pays », puis celle de l'urbanisation progressive de zones rurales et /ou agricoles dans lesquelles, les quartiers pavillonnaires ou les quartiers constitués de petits immeubles s'étalent à perte de vue. Enfin, la période actuelle où les nécessités du développement durable s'imposent peu à peu avec la réalisation d'une offre diversifiée…

En fait, les constructions de logements effectuées dans ces périodes d'après guerre ont illustré l'application de deux concepts : densification ou étalement urbain ? Ces deux concepts ont prévalu tour à tour mais ont été souvent en opposition…et le sont encore…

Un pavillon remplace un jardin arboré : « on abat les arbres et on bétonne » :

Pavillon et étalement urbain

L'étalement urbain indique que la périphérie des villes (les banlieues) , ou les zones rurales et les terres agricoles qui y sont liées ont été gagnées par l'urbanisation, ceci pour au moins deux raisons : tout d'abord, pour les Français (diverses enquêtes l'ont affirmé) la qualité de vie c'est un pavillon posé sur un terrain de bonne dimension avec des espaces verts, une école et des commerces à proximité . La deuxième raison est relative aux coûts . Dans les villes , le coût au m2 est élevé : les logements ne sont pas à portée de tous -surtout au centre et plus on s'éloigne du centre moins c'est cher….d'où les préférences affichées par beaucoup…

Les derniers espaces de verdure se réduisent inexorablement

Densification: le pour et le contre

La densification contribue à satisfaire plus rapidement les demandes en logements, fait perdre moins de temps aux habitants pour accéder aux lieux de travail ou de loisirs; entraîne moins de pertes de terres cultivables et une meilleure préservation de l'environnement, assure un taux d'utilisation des transports en commun plus satisfaisant, facilite un renforcement des liens sociaux, une diversification possibles des réseaux et des services de proximité, des économies d'énergie …

Cependant la densification a aussi des limites, des inconvénients constatés donc… de (nombreux) détracteurs .

Toute densification introduit de nouvelles contraintes et des effets secondaires nuisibles pour la population concernée : par exemple la santé des habitants peut être touchée par des pollutions excessives du secteur considéré ; des risques d'affrontements liés à la promiscuité et à l'existence de populations non homogènes sont aussi possibles…

Suite page 9

Suite de la page 8

Construire la ville sur la ville

Aussi, pour développer une densification, utile et nécessaire dans une commune, on doit chercher à optimiser ses réserves foncières et assurer cohérence et complémentarité des lieux d'habitations avec les réseaux de transport et de communication existants et prévus. Il conviendra donc de déployer… une stratégie volontariste de densification (ponctuelle) près des centres urbains ou près des nœuds de communication (transports en commun..) une stratégie « de la ville sur la ville » 'pour développer les surfaces habitables, en s'appuyant sur les bâtis existants

Pour optimiser les ressources foncières existantes en ville, les pouvoirs publics concernés ont eu des instructions du Gouvernement pour densifier le bâti de la ville (stratégie « ville sur la ville) : il s'agit là d'un feu vert donné à des dérogations aux règles d'urbanisme (par exemple inscrites dans le PLU) dans la mesure où « les conditions d'une bonne intégration architecturale et urbaine sont réunies»

Pour conclure par des réponses rapides à quelques questions simples :

Densifier ? OUI mais pas trop ! En effet, la densification choisie peut entraîner de nombreux effets secondaires nuisibles pour la population, effets qu'il convient de réduire ou supprimer. Il faut mettre des limites de « bon sens » adaptées à la situation de chaque commune.

En d'autres termes, on peut densifier mais on ne fait pas n'importe quoi…

Densifier, oui mais où ?

Dans toutes les communes, quand des terrains sont disponibles , et surtout, de façon volontariste, près des centres et près des nœuds de communication et pour l'ensemble de la ville dans le cadre des dérogations possibles aux plans d'urbanisme existants. '…

Densifier ? pour qui ?

Pour les habitants : il faut leur proposer là où ils sont, le type de densification qui leur convient et dans lequel ils veulent et peuvent bien habiter …

Pour les pouvoirs publics : il faut leur donner les possibilités légales de satisfaire les demandes quantitatives en logement qui leur sont adressées.

François Aubrun
Chargé de mission enquêtes publiques au Cadeb

De nouvelles dérogations permettant la densification

Pour accélérer la construction de logements, l'ordonnance du 3 octobre 2013 autorise des dérogations (liste ci-dessous non exhaustive) aux règles du Plan local d'urbanisme dans les communes de plus de 50000 habitants où existe « un déséquilibre marqué entre l'offre et la demande » et quelques communes de 15.000 habitants « en forte croissance »

- optimisation du foncier existant : un projet de construction à la place « d'une dent creuse » contigu à au moins une construction existante pourrait dépasser la hauteur prévue dans le PLU , à cet endroit…
- valorisation du bâti existant par surélévation d'une construction existante
- changement d'usage de locaux obsolètes et vides, bureaux par exemple, nécessitant un projet de type démolition/reconstruction visant la construction de logements neufs : dérogation possible dans la mesure où la zone dans laquelle il se situe autorise les constructions à usage d'habitation
- allègement des règles de création de parkings autour des gares : dérogation à l'obligation d'aires de stationnement pour les logements lorsque ceux–ci sont situés à moins de 500 m d'une station de transport en commun.

Suppression du COS et de la surface minimale de terrain dans les PLU

Selon le CAUE 78, c'est une opportunité pour une densification adaptée et spatialisée

La loi ALUR (pour un Accès au Logement et un Urbanisme Rénové) a été publiée le 26 mars 2014. Elle vise, entre autre, à moderniser les documents d'urbanisme issus de la loi SRU (relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains) avec, pour principaux objectifs, de limiter la consommation d'espace et de faciliter la production de logements. .

Pour répondre rapidement à ces enjeux, deux mesures prennent effet immédiatement : le COS et la taille minimale des terrains constructibles, utilisés dans les PLU ne sont plus pris en compte dans l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Leur disparition suscite une crainte réelle de densification non encadrée des tissus urbains existants, alors qu'ils étaient perçus jusqu'alors comme des dispositifs permettant de maîtriser l'urbanisation.

Modifier le règlement du PLU

Le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement dans les Yvelines (CAUE 78), dont le Cadeb est membre, conseille aux collectivités de réagir rapidement, et de modifier le règlement de leur PLU pour éviter toute dérive, et favoriser au contraire l'apparition de projets de meilleure qualité, utilisant plus intelligemment les espaces constructibles.

Le CAUE 78 a publié récemment une note pour accompagner les collectivités dans leur démarche.

Elle est disponible :

- sur le site du Cadeb en rubrique documents (www.cadeb.org)
- sur le site du CAUE 78 (http://caue78.archi.fr/)

Construire autrement : le retour de la paille

Françoise Leroy-Terquem, adhérente au Cadeb, a participé cet été à un chantier « Maison en paille ». Elle en est revenue enthousiasmée et nous propose de partager sa découverte.

Foin - c'est le cas de le dire - des préjugés et idées toutes faites. L'histoire des trois petits cochons, qui en son temps servit si bien les intérêts des cimentiers et briquetiers, c'est complètement dépassé. Aujourd'hui, la maison en paille… c'est béton !

S'inspirant de techniques séculaires mais aussi des technologies nouvelles, remises au goût du jour en France au début des années 70, elle apporte aujourd'hui des solutions aux problèmes liés au coût de la construction et aux nécessaires économies d'énergie. Le RFCP (Réseau Français de la Construction en Paille) estime à environ 3000 en 2013 le nombre de bâtiments réalisés en France, leader en Europe de ce mode de construction.

Ossature bois, paille et argile: des techniques ancestrales réinventées

Retour à la terre

La maison en paille est le plus souvent mise en œuvre lors de chantiers participatifs ce qui peut en réduire sensiblement le coût. Dans notre chantier, situé dans un petit village de la Mayenne, les professionnels, charpentiers, couvreurs, électriciens,... jeunes pour la plupart, côtoient dans la bonne humeur les futurs heureux propriétaires, leurs amis et voisins. L'encadrement est assuré par deux spécialistes de la question. Ici l'écologie n'est pas un vain mot. Le partage, l'écoconstruction, le covoiturage, sont déjà des réalités pour la plupart des personnes présentes et on croit à la possibilité (et à la nécessité) de vivre autrement.

Ce chantier, c'est un véritable retour à la terre ! On renoue avec le plaisir oublié du patouillage. On malaxe, on pétrit, on construit de ses mains. Quel bonheur !

Faible empreinte écologique

Les murs constitués de bottes de paille sont enduits de couches successives d'un mélange argile, sable, paille, auquel on peut éventuellement adjoindre un peu de plâtre ou de chaux. Trois couches successives permettent de protéger la paille : une couche d'accroche (ou barbotine), une couche de corps d'environ 4 cm d'épaisseur et la finition en couche fine.

L'argile provient de la terre des fondations. La paille (1 euro la botte !) est fournie par le cultivateur local, l'ossature bois, les tuiles et bardeaux proviennent de la scierie voisine et de bois locaux (Pin Douglas majoritairement). La conception bioclimatique, l'isolation périphérique des fondations et des soubassements à la bille de schiste, permettent avec la paille et l'isolation de la toiture en ouate de cellulose, d'atteindre des performances thermiques proches du passif (la maison devrait pouvoir se chauffer avec1,5 stères de bois par an).

Dans le cas présent, la maison prévue pour un couple, fait une soixantaine de m2. Judicieusement conçue, on s'y sent déjà bien, comme dans un cocon. D'après Philippe, l'architecte, 30 m2 par personne, c'est ce qui correspond à notre espace vital nécessaire. Ce type de construction implique logiquement une démarche vers plus de simplicité et le souci de son empreinte écologique. Quel est l'intérêt de construire trop grand ? C'est le paradoxe aujourd'hui de nombre de maisons dites écologiques et surdimensionnées par rapport aux besoins de leurs occupants.

Le charme du « fait main »

Une fois terminée, l'aspect de la maison en paille ne sera pas sensiblement différent de celui d'une maison classique, si ce n'est la touche personnelle de ses concepteurs et le côté « fait main » qui lui donnent un charme supplémentaire. Saine, solide, écologique, exempte de matières polluantes, elle sera douce à habiter.

Aujourd'hui, de nombreuses techniques innovantes existent pour construire « autrement ». La maison en paille en fait partie. A l'heure où s'imposent les économies d'énergie et où la lutte contre le gaspillage s'intensifie, on peut se demander pourquoi ce type de construction reste si marginal.

Françoise Leroy-Terquem
Adhérente au Cadeb à Bougival

Pour en savoir plus:

Le réseau français de la construction en paille
http://www.compaillons.eu/rfcp)

RFCP COMPAILLONS
Réseau français de la construction en paille

Deux heures à la Défense avec la SNCF

Lundi 22 septembre, de 7h00 à 9 h00, en gare de La Défense, dans le centre de régulation et sur les quais . Gérard Ribaut y était pour le compte du Cadeb.

Depuis quelques mois, la SNCF de Paris Saint-Lazare a mis en place un petit groupe de travail avec les associations d'usagers pour « transformer ensemble », en faisant bouger de « petites choses » à titre expérimental. C'est dans ce cadre qu'a eu lieu fin septembre la visite du centre de régulation de la Défense, de 7h à 9 h du matin, le 22 septembre.

Le centre gère les circulations entre Courbevoie et Suresnes. Il assure la gestion informatisée des itinéraires visualisés sur un grand tableau synoptique montrant le schéma des voies, les rames les occupant et leurs identifiants, les mouvements des rames, l'état des aiguillages et signaux …. Il gère aussi les divers affichages en gare et sur les quais des différentes circulations (mission, heure d'attente du prochain train, retards et/ou suppressions éventuelles), ainsi que les informations diffusées oralement sur les quais en concomitance avec les afficheurs, cette dernière fonction étant relocalisée au point d'information voyageurs Île-de-France (Pivif) d'Asnières à compter du 1er Octobre. Enfin le centre assure la liaison avec les conducteurs et les agents de gare et/ou quais.

Sur ce tableau synoptique, on visualise les voies, les rames y circulant , l'état des aiguillages et signaux

Incident voyageurs

Le centre est opérationnel 24 heures sur 24. En effet, la nuit, lorsque les circulations voyageurs sont arrêtées, il faut gérer les mouvements générés par les opérations de maintenance variées telles que voies, caténaires …

Lors de notre visite, quatre personnes sont présentes dans le centre. Vers 7 heures, le trafic est fluide sans incident notable.

Vers sept heures et demi, la situation se dégrade suite à un incident voyageur en gare de Garches (malaise). Il s'ensuit un arrêt prolongé en gare de Saint Cloud, puis la suppression du train suivant et des retards répercutés en chaine dans le sens La Défense > Paris Saint Lazare. De plus une personne à mobilité réduite (PMR) au départ de Garches pose problème pour l'embarquement car les rames sont bondées. Ce n'est que trois trains plus tard que l'agent préposé peut prendre cette PMR en charge à son arrivée. Plusieurs trains sont supprimés ou leurs missions modifiées en conséquence, soit train direct ou direct « déclassé » avec arrêts en gares de Courbevoie et Bécon.

Eléments de réflexion

Les incidents ci-dessus sont relayés par les panneaux afficheurs et annonces sonores avec quelques anomalies mineures temporaires, notamment la non simultanéité de l'information entre les afficheurs et le vocal, ainsi qu'une voie affichée momentanément différente de celle de l'annonce sonore.

La qualité de l'annonce vocale est bonne : texte clair, élocution parfaite, écoute claire sauf au passage de train ou dans des zones d'interférences acoustiques.

Les incidents plus importants sont affichés sur les panneaux d'affichage en menus déroulants horizontaux. Le passage d'un élément d'information à l'autre est assez lent et il n'est pas sûr que le voyageur pressé, bousculé ou stressé (ou les trois à la fois) ait le temps de lire les messages. D'où l'importance des annonces sonores de qualité et d'un ajustement de la transmission des menus déroulants.

Un incident important, donc en rouge, à Beynes (gare desservie par Paris Montparnasse) a paru masquer pendant longtemps les incidents des lignes L et U plus importants pour la majorité des voyageurs de ces deux lignes.

Le préposé à l'accueil PMR est resté en attente pendant une bonne demi-heure avant l'arrivée de la personne concernée. Peut-être serait-il bon d'avoir le suivi de cette personne (quel train a-t-elle pris) pour éviter d'immobiliser des personnels indument ?

Grain de sable

En conclusion, cette visite a été très intéressante et a permis de mettre en évidence que de petites choses peuvent avoir de grandes conséquences (le grain de sable …), qu'un effort important est mis sur la communication : le voyageur « lambda » est bien sûr préoccupé par les incidents mais plus encore par le manque d'information rapide à leur sujet. Au siècle de l'hyper information, il souhaite le quasi temps réel. Utopie ?

Merci aux intervenants qui m'ont donné l'opportunité d'appréhender leur travail quotidien.

Gérard Ribaut,
membre du groupe de travail
« transports » au Cadeb

LE CADEB ET LES ASSOCIATIONS MEMBRES

« Seul, on va plus vite
Ensemble, on va plus loin »

CADEB

Association loi 1901 agréée pour la protection de l'environnement dans un cadre départemental par arrêté préfectoral du 24 juillet 2013
Siège social : 130 av. du Général de Gaulle - 78500 SARTROUVILLE
Tél : 01 39 57 65 28
01 39 15 32 21

Courriel : cadeb78@wanadoo.fr

Site Internet: www.cadeb.org/

Composition du Bureau

Présidente : Paulette Menguy

Vice Président : Jacques Firmin

Vice Président : François Aubrun

Secrétaire Général : Jean-Claude Parisot

Secrétaire : Gérard Moulin

Trésorier: Patrick Bayeux

Aménagement et Environnement de la Boucle (AEB)
Jacques Firmin contact@aeb-parcimperial.fr

Comité de défense du parc à Houilles
Gisèle Rora gisele.rora@dbmail.com Tél : 01 39 14 60 88

Comité du Vieux Pays – Le Fresnay à Sartrouville
Daniel Amgar vieux-pays-le-fresnay@laposte.net Tél: 06 10 05 61 54

Comité de quartier des Richebourgs à Sartrouville
Patrick Breteuil patrick.breteuil@voilà.fr Tél 06 88 63 21 92

Conférences carillonnes
Ursula Nadler conferencescarrillonnes@gmail.com conferences-carrillonnes.fr/

Forum et Projets pour le Développement Durable
(sensibilisation et communication sur le développement durable)
Ursula Grandcolas forumprojetsdd@sfr.fr forumprojetsdd.org/ Tél: 06 87 46 02 07

Les Dix Arpents à Sartrouville
Nathalie Moneyron xarpents@gmail.com Tél : 01 39 13 44 83

Maisons-Laffitte développement durable
Laurence Ledoux asso.mldd@gmail.com http://maisons-laffitte-dd.hautetfort.com/

Mieux Vivre à Montgolfier
Marc Aubrée assomvm@gmail.com Tél : 01 39 14 29 00

Natur'Ville à Sartrouville (promotion et gestion des jardins familiaux)
Chantal Chagnon andchagnon@wanadoo.fr Tél: 01 39 14 75 25

Patrimoine & Urbanisme à Bougival
Fanny Muller www.patrimoine-et-urbanisme.com/

Quartier de la Plaine à Sartrouville
Marie-Thérèse Filmotte laplaine78500@gmail.com Tél. 06 84 15 38 95

Quartier de la Vaudoire Debussy à Sartrouville
Lyne Leux associationvaudoire@gmail.com Tél: 01 39 14 65 22

Racine à Louvecinnes
François Arlabosse association_racine@orange.fr Té: 01 39 69 21 75

Riverains du quartier de la Mairie à Sartrouville
Jacques Lauvinerie arqm@wanadoo.fr Tél : 01 39 14 36 85

Seine Vivante
Jean-Pierre Genestier seine.vivante@yahoo.fr Tél : 01 30 15 06 70

Syndicat d'initiative et de défense du site du Vésinet
Jean-Paul Debeaupuis contact@sidslevesinet.fr Tél: 01 30 71 29 59

Voisins-Voisines à Houilles
Gérard Moulin jgmoulin@wanadoo.fr Tél : 01 39 68 86 11

LES TROIS COLLECTIFS DE LA BOUCLE DE MONTESSON

Cadeb Collectif agréé d'associations pour la défense de l'environnement dans la boucle de Montesson
130 av. Général de Gaulle - 78500 SARTROUVILLE
Présidente : Paulette Menguy Tél 01 39 57 65 28 Courriel : cadeb78@wanadoo.fr

Seine Vivante: Collectif d'associations et de particuliers qui œuvre pour la préservation des grands équilibres naturels de la vallée de la Seine et le développement de la vitalité de ses écosystèmes
14, rue Charles Bémont78290 – CROISSY SUR SEINE
Président : Jean-Pierre Genestier Tél : 01 30 15 06 70 Courriel : seine.vivante@yahoo.fr

Réseau Vélo 78: Collectif qui milite pour le développement de l'utilisation de la bicyclette au quotidien.
47, chemin du Tour des Bois 78110 - LE VESINET
Président: Lionel Carrara Site: www.reseauvelo78.org Courriel : reseau.velo.78@club-internet.fr